

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 1^{er} DECEMBRE 2006

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 1^{er} décembre 2006 à 14h30 à l'I.A.V., à La Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

Étaient Présents :

- M. Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- M. Jean-Michel BOLLE, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan

Étaient excusés :

- M. Gilbert MENARD, Conseiller Général d'Ille et Vilaine, ayant donné pouvoir à M. HAMEL
- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan, ayant donné pouvoir à Mme ANNEE
- M. Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

Assistaient également à la séance :

- M. Michel ALLANIC, Directeur I.A.V.
- Mme Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} DECEMBRE 2006

I – QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL

4 – Création d'emplois permanents

Emploi d'agent de suivi des milieux aquatiques et poissons migrateurs

Par délibération du 23 octobre 2003, le Conseil d'Administration a renouvelé pour 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2004, l'emploi non permanent de chargé de suivi scientifique de l'unité "milieux aquatiques et poissons migrateurs", poste pourvu le 1^{er} janvier par le recrutement d'un Technicien contractuel.

La poursuite de la politique de suivi scientifique des milieux aquatiques a été récemment réaffirmée par le Conseil d'Administration.

Il apparaît donc aujourd'hui indispensable de pérenniser l'emploi de chargé de suivi scientifique de cette unité dans les conditions suivantes :

AGENT DE SUIVI DES MILIEUX AQUATIQUES ET POISSONS MIGRATEURS	
Nature des fonctions	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi scientifique des passes de la Vilaine. Préparation et suivi des travaux expérimentaux - Organisation et encadrement des campagnes de pêches électriques - Saisie et mise en forme des données - Encadrement des visites grand public aux passes à poissons du barrage d'Arzal
Niveau de recrutement	Catégorie C – Agent des Services Techniques
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade.
Date d'effet	1 ^{er} janvier 2007

Pontier

Depuis de nombreuses années, un pontier non titulaire est recruté à l'année à temps non-complet (2/3) par l'IAV pour assurer le remplacement (congés, formation, repos hebdomadaire....) du pontier.

La loi du 26-01-1984 limitant à 6 mois par an la possibilité d'un tel recrutement saisonnier et le besoin d'un tel remplaçant étant aujourd'hui pérennisé, il est proposé au Conseil d'Administration de créer un emploi permanent à temps non complet (2/3 temps) de pontier dans les conditions suivantes :

PONTIER/AGENT D'EXPLOITATION DE LA VOIE D'EAU	
Nature des fonctions	- 2/3 temps pontier au pont de Cran
Niveau de recrutement	Catégorie C - Agent des Services Techniques
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade.
Date d'effet	1 ^{er} janvier 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Décide la création de ces 2 emplois dans les conditions proposées ;
- Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2007 ;
- Charge le Président d'accomplir toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.

LE PRESIDENT

Y. MAHE

Reçu en Préfecture
Nantes, le

12 DEC. 2006